



## MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



[accueil@bagard.fr](mailto:accueil@bagard.fr)

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230412-2023\_04\_07-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

### **Etaient présents :**

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUDEL Benjamin.

**Absents :** TALARON Christophe, FREVILLE Franck, CARLE Pierre,

**Procurations :** de M. TALARON à M. MAERTEN, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Nombre de procurations : 3

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **2023\_04\_07 : Autorisation à donner au Maire pour signer une convention avec l'UGAP dans le cadre du renouvellement du marché de l'électricité**

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique que le marché actuel de fourniture d'électricité avec Total Energie arrive à échéance le 31/12/2024.

Pour mener à bien la prochaine mise en concurrence, la commune souhaite faire appel à l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) de manière à ce que soit mis en œuvre un achat groupé. Pour ce faire, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer une convention intégrant la commune dans la procédure d'appel d'offre public de fourniture, d'acheminement d'électricité et

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

services associés que va mener à bien l'UGAP. Le marché courra du 1<sup>er</sup> j 2027.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la nécessité de mettre en concurrence l'achat d'électricité pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix pour)

**Autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

